



## Résiliation du mandat de gestion

Par **titijuju**, le **07/09/2008** à **12:35**

bonjour,

j'ai signé un mandat de gestion locative avec une filiale d'un grand promoteur.  
le contrat initial s'étend du 28/4/7 au 31/12/08 avec tacite reconduction d'année en année (maximum 9 ans) ; pour dénoncer cette tacite reconduction, il est précisé que l'on doit adresser au - 6 mois avant l'expiration de la période en cours une lettre recommandée avec AR.

est-ce légal au regard de la loi chatel et comment procéder car je ne suis évidemment pas satisfait du tout de leurs prestations pourtant facturées très chères ?

merci de votre aide.